

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 10 juin 2019, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. François Beaumont      Mme Kim Bernatchez  
                         M. Arnold Holmes                      Mme Sylvie Lévesque  
                         M. Philippe St-Jacques                Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2019-RAG-6054      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivant :

#### **6. Varia**

- 6.1    Parc Branchaud
- 6.2    Poulailier
- 6.3    Réclamation d'assurances
- 6.4    Plancher salle municipale
- 6.5    Suivi Scierie Matra
- 6.6    Fossé rue Branchaud
- 6.7    Terrain de baseball

Adoptée.

#### 2019-RAG-6055      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019**

La conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019 tel que présenté.

Adoptée.

#### 2019-RAG-6056      **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 69 721.62 \$ et la liste des comptes payés au montant de 40 593.71 \$ telle que présentée.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 1<sup>er</sup> juin 2019 au montant de 78 274.31 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 1<sup>er</sup> juin 2019**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 394 624.45 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 884.69 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Conciliation bancaire**

La directrice mentionne que dû au fait qu'elle revenait de vacances, elle n'a pas eu le temps de préparer toute la documentation de fin de mois. Ce sera donc présenté à la prochaine séance.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **État de revenus et dépenses**

La directrice mentionne que dû au fait qu'elle revenait de vacances, elle n'a pas eu le temps de préparer toute la documentation de fin de mois. Ce sera donc présenté à la prochaine séance.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour mai 2019

2019-RAG-6057

### **APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS – TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE**

CONSIDÉRANT QU'en juin 2016, le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau adoptait la résolution 2016-R-AG200 en appui à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec afin de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'exclure, de son projet de règlement de tarification reliée à l'exploitation de la faune, la tarification reliée à l'exploitation de la faune, les interventions des MRC ou des citoyens lorsque ces dernières sont effectuées en vertu des articles 103 ;a 110 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) ;

CONSIDÉRANT QU'en août 2018, le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau adoptait la résolution 2018-R-AG290 en appui à la municipalité de Blue Sea afin de réitérer sa position demandant au MFFP de revoir la tarification imposée aux citoyens présentant une

demande de certificat d'autorisation pour des interventions réalisées en vertu des articles 103 à 110 de la LCM ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la demande présentée préalablement à l'adoption de la nouvelle tarification et des préoccupations soulevées suite à son adoption, les exceptions demandées n'ont pas été exclues dudit règlement de tarification du MFFP ;

CONSIDÉRANT QUE les frais facturés au citoyen présentant une demande de certificat d'autorisation au MFFP, pour des interventions visées aux articles 103 à 110 de la LCM, sont actuellement de 633 \$, demande qui était auparavant sans frais ;

CONSIDÉRANT QUE de telles interventions doivent fréquemment être réalisées par des citoyens pour des besoins essentiels, particulièrement dans les municipalités sans réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement du territoire à l'occasion de la rencontre tenue le 7 mai 2019 dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu par le Conseil de Bois-Franc d'appuyer la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de revoir la tarification imposée aux citoyens présentant une demande de certificat d'autorisation pour des interventions réalisées en vertu des articles 103 à 110 de la LCM.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau et à monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Tournoi de golf de la Ville de Gracefield**

La directrice présente au conseil une invitation au tournoi de golf de la Ville de Gracefield. Vu le nombre très élevé des tournois de golf, le conseil ne désire pas y participer cette année.

2019-RAG-6058

##### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation est un organisme qui aide énormément de gens atteint du cancer;

CONSIDÉRANT QU'une personne sur deux recevra un diagnostic de cancer au cours de sa vie;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire un don de 200 \$ à la Fondation Québécoise du cancer.

Adoptée.

##### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Appui à la Commission Scolaire des Haut-Bois-de-l'Outaouais**

La directrice présente au conseil une demande d'appui à la Commission scolaire. Comme le conseil n'est pas totalement d'accord avec la résolution demandée, celui-ci n'appuiera pas la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**DEMANDE D'ALLÈGEMENT DES INTÉRÊTS**

La directrice présente au conseil une demande d'allègement des intérêts pour un contribuable. Comme le conseil n'a jamais accordé d'allègement des intérêts malgré plusieurs demandes avec aussi de bonnes raisons, le conseil continue d'être juste envers tous ses contribuables et n'accordera pas d'allègement des intérêts dans ce dossier non plus.

2019-RAG-6059

**DEMANDE DE BOURSES POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT DES ADULTES DE LA CSHBO**

CONSIDÉRANT la demande de l'école d'offrir une bourse de mérite à un étudiant de Bois-Franc qui a fait de très gros efforts pour terminer son secondaire;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager les jeunes à terminer leur secondaire;

CONSIDÉRANT QUE cet étudiant, malgré plusieurs embûches, continue de foncer et de vouloir;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de remettre à cet étudiant une bourse de mérite au montant de 150 \$.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2019-RAG-6060

**DOSSIER DU 463, ROUTE 105**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une offre de rachat pour le montant des taxes et que le propriétaire a refusé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est informé et que les coûts pour la démolition du bâtiment sont très élevés et que dans ce cas, la municipalité ne fera pas une offre plus élevée;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est résolu de continuer les procédures judiciaires afin d'obtenir un jugement pour la démolition du bâtiment qui est de plus en plus dangereux pour quiconque s'y aventure.

La mairesse demande si le vote est unanime :

Pour : François Beaumont, Philippe St-Jacques et Sylvie Lévesque,

Contre : Arnold Holmes, Michelle Payette et Kim Bernatchez

La mairesse doit donc apposer son droit de vote et celle-ci est en faveur de la résolution.

Adoptée.

2019-RAG-6061

### **ADHÉSION AU PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME**

La directrice présente au conseil une demande de renouvellement d'adhésion au Pôle d'excellence en récréotourisme.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme travaille pour le développement touristique de la Vallée-de-la-Gatineau et qu'ils peuvent nous aider à aller chercher des subventions et de l'aide pour des travaux de développement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement pour un montant de 200 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande de prix pour locations multiples**

La directrice présente au conseil une demande concernant la location de la salle. Un organisme à but non lucratif voudrait tenir 3 réunions par semaine du 8 juillet au 24 août et ceux-ci demandent s'il y a possibilité de diminuer le prix puisqu'ils viendront régulièrement. Comme le prix demandé n'est déjà pas très élevé, le conseil est prêt à facturer 2 locations sur trois, ce qui leur reviendrait à 200 \$/semaine pour trois rencontres indépendantes.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Génératrice**

La directrice mentionne que selon notre plan de sécurité civile, il faudra faire l'acquisition d'une génératrice pour la salle municipale dans le cas où celle-ci servirait d'hébergement temporaire. Elle présente donc au conseil la soumission reçue par Grand-Remous pour donner une idée des coûts puisque leur salle est comparable à la nôtre. Comme le montant est élevé, certains conseillers feront des recherches pour voir si nous pourrions avoir quelque chose de semblable à un prix moins élevé.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Accusé réception de notre résolution**

La directrice présente au conseil une lettre du Ministère des Transports confirmant la réception de notre résolution pour l'entretien plus adéquat et sécuritaire de la Route 107.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Proposition d'un citoyen**

La directrice présente au conseil un courriel reçu d'un citoyen habitant près de l'endroit où une dame de castor a détruit le chemin sur le ch. Parc Industriel. Celui-ci fait quelques propositions au conseil afin d'essayer d'éviter que cela se reproduise. Comme le chemin est réparé pour l'instant, le conseil ne fera pas les propositions soumises, mais en prend quand même bonne note dans le cas où sa se reproduirait.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Statistiques de la bibliothèque**

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois d'avril 2019.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Réponse de Grand-Remous concernant notre demande d'entente pour le sauvetage hors-route**

La directrice présente au conseil une communication reçue de la municipalité de Grand-Remous mentionnant que nous n'avons pas besoin d'entente directement avec la municipalité puisque celle-ci a déjà une entente de ce côté avec la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Tout l'équipement a été fourni par la MRC et les limites des territoires ont été décidées par la MRC donc, nous sommes automatiquement desservis.

2019-RAG-6062

## **PARC BRANCHAUD**

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Sylvie Lévesque, responsable du dossier en titre, a reçu deux soumissions pour les modules de jeux à inclure dans le parc;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions sont les suivantes :

- |   |                     |             |
|---|---------------------|-------------|
| - | Goélan              | 56 600.78\$ |
| - | Tessier Récréo-Parc | 68 888.42\$ |

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'accepter la soumission de Goélan au coût de 56 600.78\$ taxes et installation incluses.

Adoptée.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné de la présentation d'un règlement pour les poules à une séance ultérieure.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Réclamation d'assurances**

La directrice demande au conseil s'ils veulent faire une réclamation à l'assurance pour le dégât d'eau que nous avons eu cet hiver. Comme l'estimation des travaux est en dessous de 5 000\$ et qu'une réclamation pour ce montant occasionnerait une augmentation des assurances, le conseil préfère ne pas réclamer et faire faire les travaux en régie.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Plancher de la salle municipale**

La conseillère Sylvie Lévesque demande à la directrice quelle est l'entente avec le CISSSO pour la location de la salle, car elle a remarqué qu'il y a beaucoup de «graffignures» sur le plancher. La directrice mentionne que le prix que nous leur avons chargé pour la location ne comprenait pas les dégâts et que le CISSSO devra réparer, à leur frais, tous dommages causés.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Suivi Scierie Matra Inc.**

La mairesse mentionne qu'elle a discuté avec le propriétaire et que celui-ci est d'accord pour rencontrer les résidents inquiets qui habitent tout près de l'usine. La rencontre se déroulera le mardi 11 juin 2019 au bureau municipal. Un suivi sera fait sur cette rencontre à la prochaine séance du conseil.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Fossé sur la rue Branchaud**

Le conseiller François Beaumont nous informe qu'il est toujours en attente des plans de l'aqueduc. Comme aucun creusage ne peut se faire sans ces plans, nous y reviendrons dès que nous aurons reçu l'information demandée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Terrain de baseball**

La conseillère Kim Bernatchez fait un suivi sur les travaux prévus au terrain de baseball. Présentement, comme voté auparavant dans le TECQ, les travaux consisteront à remettre le terrain au niveau, reculer le «back-stop» d'une dizaine de pieds et installer des estrades. Le montant prévu pour l'instant serait autour de 20 500\$.

2019-RAG-6063

### **MISE EN COMMUN URBANISME – MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE nous désirons confirmer notre accord pour l'octroi d'un mandat commun en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que le conseil autorise la Municipalité de Grand-Remous à octroyer un mandat à Monsieur Stéphane Doré pour refaire quatre bases règlementaires et le plan d'urbanisme de la municipalité pour un montant global de 20 800\$ plus taxes payé à même la subvention.

Adoptée.

2019-RAG-6064

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Julie Jolivette, mairesse

---

Annie Pelletier, directrice générale